Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601568-20251216-20251201-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire.
Date de la convocation : 10 décembre 2025
Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Daniel LE BOZEC, M. Philippe NARAS, Mme Laetitia KERVEGANT, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN,
Absent ayant donné procuration : M. Matthieu QUENDO (procuration à Mme Myriam CHENAIS)
Absents excusés : M. Jérôme DACQUAY, M. Erwan BEVAN
Secrétaire de séance : Mme Linda DANIAULT
Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Présents ou représentés : 9

20251201 – TARIF ASSAINISSEMENT 2026

Pour rappel, les tarifs de l'assainissement pour 2025 étaient de :
De 0 à 30m3 : 1.20 euros
Supérieur à 30m3 : 2.40 euros
Abonnement : 60 euros

Il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs pour 2026.

En 2026, viendra s'ajouter le coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif en fonction de 3 coefficients :
Coeff axe autosurveillance : 0.300
Coeff axe règlementaire : 0.200
Coeff axe performances : 0.100
Soit un coefficient de modulation globale simulé de : 0.400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

MAINTIENT les tarifs appliqués en 2025, soit :

De 0 à 30m3 : 1.20 euros
Supérieur à 30m3 : 2.40 euros
Abonnement : 60 euros

VOTE le coefficient de modulation global simulé année 2026 : 0.400

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN 56160 (Morbihan)

Publication le 19 décembre 2025